

AJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2008-162 DU 07 avril 2008**

Chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI,  
Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du  
Développement et de l'Evaluation de l'Action  
Publique de l'intérim du Président de la  
République pour compter du 07 avril 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

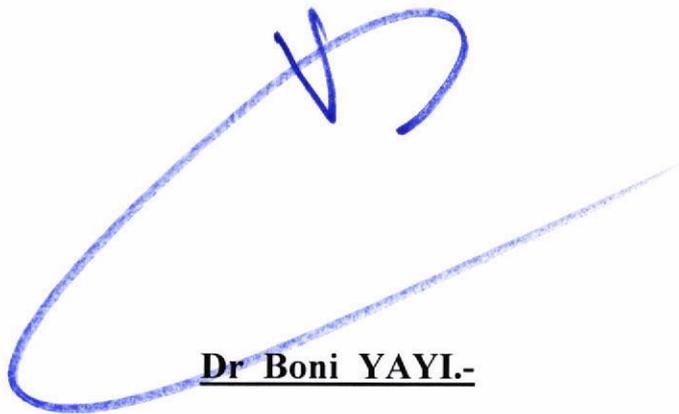
**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Luanda (Angola).

**Article 2.-** Il est délégué à Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

**Article 3 :** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 26  
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.